



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Novembre 2017

COMPTE-RENDU

1-1 Validation de l'emprunt de la Communauté de Communes de la Vallée Verte / Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe pour l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire présente l'historique de la prise de compétence eau et assainissement de la Communauté de Communes de la Vallée Verte et de la délégation faite au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) par la Communauté de Communes.

Un accord de financement des travaux d'assainissement a été conclu par le biais d'une participation financière des sept communes (Bogève adhérent déjà au SRB). A ce titre, et pour couvrir la dépense, il est nécessaire d'envisager ce financement par un emprunt global de 5.800.000 €. Chaque commune ayant une participation calculée sur la base de cet accord, à savoir :

Commune	Montant de l'emprunt	Proposition Caisse d'Epargne	Proposition Crédit Agricole
Boège	1.622.122 €	811.061 €	812.000 €
Burdignin	335.600 €	167.800 €	168.000 €
Habère-Lullin	600.564 €	300.282 €	300.000 €
Habère-Poche	1.630.408€	815.204 €	814.000 €
St André de Boège	631.917 €	315.958 €	316.000 €
Saxel	356.646 €	178.323 €	178.000 €
Villard	622.743 €	311.370 €	312.000 €
TOTAL	5.800.000 €	2.588.628 €	2.588.000 €

Plusieurs banques ayant été consultées, seuls le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne ont répondu favorablement.

VU le budget primitif 2017,

VU les décisions modificatives n°1 et 2 en date du 13/06 /2017,

VU les études préalables au transfert de la compétence assainissement portées par la Communauté de Communes de la Vallée Verte,

Considérant le besoin de financement relatif aux travaux structurants d'assainissement en Vallée Verte,

Considérant l'obligation pour la commune d'assurer le financement des échéances de cet emprunt comme l'exigent les dispositions légales en vigueur, si cela s'avère nécessaire par un accroissement des taux d'imposition communaux,

VU la consultation faite pour un emprunt de 356.646 €, inscrit au budget principal en section investissement,

VU l'offre faite par la banque Caisse d'Epargne pour un emprunt de 178.323 € sur 20 ans avec un taux fixe à 1.92 % à échéances constantes,

VU l'offre faite par la banque Crédit Agricole pour un emprunt de 178.323 € sur 20 ans avec un taux fixe à 1.95 % à échéances constantes,

ENTENDU l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 178.323 euros sur 20 ans à échéances constantes et au taux fixe à 1.92 %

APPROUVE l'emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 178.323 euros sur 20 ans à échéances constantes et au taux fixe à 1.95 %.

AUTORISE le Maire à accomplir tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

1-2 Décision Modificative n°3 – Budget Principal

Suite à l'emprunt, il est nécessaire de modifier le budget principal pour permettre la finalisation de l'accord financier avec le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB).

VU les articles L. 2224-1 et L. 2224- 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2311-1 et suivants du CGCT relatifs aux finances communales,

VU la délibération n° 19 en date du 11/04/ 2017 approuvant le budget primitif 2017 du budget principal,

VU le budget primitif 2017 du budget principal,

VU les études préalables au transfert de la compétence assainissement portées par la Communauté de Communes de la Vallée Verte,

Considérant le besoin de financement relatif aux travaux structurants d'assainissement en Vallée Verte,

Considérant que ces projets nécessitent le versement au syndicat d'assainissement par la commune d'une subvention d'équipement et que le financement de cette subvention sera assuré par un emprunt,

ENTENDU l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante portant sur le budget principal :

BUDGET PRINCIPAL			
<i>Investissement</i>			
Recettes	Chapitre 16/Article 1641	Emprunt reçu	356.646
Dépenses	Chapitre 204/ Article 20412	Subvention d'équipement versée au syndicat d'assainissement	356.646

Séance levée à 20h30.

Délibérations du Conseil Municipal du 5 Octobre 2017

-N°2017-050 Délibération Validation de l'emprunt de la Communauté de Communes de la Vallée Verte / Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe pour l'eau et l'assainissement

-N°2017-051 Délibération Décision Modificative n°3 – Budget Principal